

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUILLET 2020



L'an deux mille vingt,

Le sept du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Biviers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Biviers, sous la présidence de M. Thierry FEROTIN, Président.

Date de convocation : 03 juillet 2020.

Présents : (10) FEROTIN Thierry, VALET-DORE Sandrine, LAFITTE-MONTITON Valérie, GUILLEMAUD Capucine, NOISILLIER Jean-Pierre (*arrivé à 18h52, présentation de l'ordre du jour*), DRUON Laurence, ALLEGRE Sylvie, MARTINELLI Véronique, EYRAUD Virginia, NICOLAS François.

Absents : (01) DELPONT Jean-Louis.

Secrétaire de séance : VALET-DORE Sandrine.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020,
2. Mandat 2020-2026 – Élection du Vice-Président du CCAS,
3. Mandat 2020-2026 – Délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président,
4. Mandat 2020-2026 – Désignation des délégués du Conseil d'administration au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Agées (SIMPA),
5. Mandat 2020-2026 – Désignation des représentants du Conseil d'administration au sein des organismes extérieurs,
6. Action sociale – Mise en place d'un service de portage de courses aux personnes vulnérables pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,
7. Présentation de l'organisation et des missions du Centre Communal d'Action Sociale,
8. Point sur l'organisation du vide-greniers 2020,
9. Animations – Proposition de reverser à l'association Soleil Rouge l'argent récolté dans le cadre du vide-greniers 2020,
10. Point sur l'organisation du goûter des séniors 2020,
11. Questions diverses.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du CCAS qui se réunissent pour la première séance du mandat 2020-2026. Chacun des membres du Conseil d'administration se présente lors d'un tour de table.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la dernière séance en date du 11 mars 2020.

Il est précisé que seules les personnes déjà membres du CCAS lors du précédent mandat et ayant assisté à la séance en question peuvent l'approuver.

Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité**.

2. Mandat 2020-2026 – Élection du Vice-Président du CCAS

Délibération n°2020-007

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6, R. 123-18 et R. 123-27,

M. le Président explique que dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire.

Il invite ensuite les membres présents à faire acte de candidature : Mme VALET-DORE Sandrine se porte candidate à la fonction de Vice-Président.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il doit être procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets.

Suite au déroulement des opérations électorales, est élue Vice-Présidente du CCAS, à l'unanimité : Mme VALET-DORE Sandrine.

3. Mandat 2020-2026 – Délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président

Délibération n°2020-008

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Conformément à l'article R. 123-21 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration peut déléguer au Président un certain nombre de ses pouvoirs, étant entendu qu'il doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Monsieur le Président présente la liste exhaustive des possibilités prévues par la loi.

Pour permettre la bonne administration courante du CCAS et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé au Conseil d'administration de déléguer au Président les pouvoirs suivants, dans les conditions ci-après définies :

1. Attribuer les prestations d'aide sociale facultative aux administrés Biviérois dans la limite de 1 000 € ;
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, telle que définie par le Code de la commande publique ;
3. Conclure les contrats d'assurance dans tous les domaines où cela est nécessaire ;
4. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère ;
5. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, quelle que soit la procédure concernée ;
6. Exercer au nom du CCAS les actions en justice ou défendre le CCAS dans les actions intentées contre lui, quel que soit le contentieux :
 - devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé, quel que soit le type de référé, ainsi que pour contester les dépens le cas échéant ;
 - devant l'ensemble des juridictions civiles et pénales, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, ainsi que pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales, de même pour contester les dépens le cas échéant ;
 - devant toute commission ou organisme ayant compétence pour décider ou donner un avis, ainsi que devant les juridictions spécialisées et les instances de conciliation.
7. Prononcer la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à **Punanimité** :

- **Décide** de déléguer à Monsieur le Président les pouvoirs ci-dessus énumérés, listés en 7 points.
- **Autorise** Monsieur le Président à déléguer par arrêté au Vice-Président tout ou partie des délégations de pouvoir dont il bénéficie de la part du Conseil d'administration.
- **Décide** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée au Vice-Président dans les mêmes matières.

4. Mandat 2020-2026 – Désignation des délégués du Conseil d'administration au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Agées (SIMPA)

Délibération n°2020-009

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Le CCAS de Biviers est membre du Syndicat Intercommunal pour la Maison des Personnes Agées (SIMPA). A ce titre, les statuts du SIMPA prévoient la désignation de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant. Ceux-ci représenteront le CCAS de Biviers au sein des instances décisionnelles du SIMPA.

Ces délégués syndicaux sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque membre du CCAS intéressé peut présenter sa candidature.

Dans un premier temps, M. le Président recense les candidatures :

- Candidatures pour le mandat des deux délégués titulaires au SIMPA : VALET-DORE Sandrine, LAFITTE-MONTTTON Valérie.
- Candidatures pour le mandat de délégué suppléant au SIMPA : ALLEGRE Sylvie.

Suite au déroulement des opérations électorales, le Conseil d'administration désigne en tant que délégués du CCAS de Biviers au sein du SIMPA, à **Punanimité** :

SIMPA (Syndicat Intercommunal pour la Maison des Personnes Agées)	2 titulaires 1 suppléant	<u>Titulaires</u> : VALET-DORE Sandrine, LAFITTE-MONTTTON Valérie <u>Suppléant</u> : ALLEGRE Sylvie
--	-----------------------------	---

5. Mandat 2020-2026 – Désignation des représentants du Conseil d'administration au sein des organismes extérieurs

Délibération n°2020-010

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Le CCAS de Biviers doit procéder à la désignation en son sein de représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs suivants dont le CCAS est membre :

- Association Vivre son Age à Saint-Ismier – EHPAD Villa du Rozat : 1 titulaire et 1 suppléant ;
- Comité Biviérois de Coordination et d'Entraide (CCE) : 1 titulaire et 1 suppléant.

Ces représentants sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque membre du CCAS intéressé peut présenter sa candidature.

Dans un premier temps, M. le Président recense les candidatures :

- Candidatures pour le mandat de représentant titulaire à la Villa du Rozat : LAFITTE-MONTTTON Valérie.
- Candidatures pour le mandat de représentant suppléant à la Villa du Rozat : MARTINELLI Véronique.

- Candidatures pour le mandat de représentant titulaire au CCE : DRUON Laurence.
- Candidatures pour le mandat de représentant suppléant au CCE : EYRAUD Virginia.

Suite au déroulement des opérations électorales, le Conseil d'administration désigne en tant que représentants du CCAS de Biviers, à l'unanimité :

Association Vivre son Age à Saint-Ismier (Villa du Rozat)	1 titulaire 1 suppléant	<u>Titulaire</u> : LAFITTE-MONTITON Valérie <u>Suppléant</u> : MARTINELLI Véronique
CCE (Comité Biviérois de Coordination et d'Entraide)	1 titulaire 1 suppléant	<u>Titulaire</u> : DRUON Laurence <u>Suppléant</u> : EYRAUD Virginia

6. Action sociale – Mise en place d'un service de portage de courses aux personnes vulnérables pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19

Délibération n°2020-011

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-Présidente.

Afin de venir en aide aux personnes vulnérables pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, le CCAS de Biviers a mis en place en urgence un service de portage de courses à domicile, en s'appuyant pour cela sur un réseau de volontaires bénévoles et élus et en définissant un protocole d'intervention dans ce cadre.

Dans les faits, les services du CCAS restés mobilisés pendant la période de confinement étaient chargés de récolter les demandes de courses formulées par les personnes vulnérables, puis d'orienter ces demandes vers l'une des personnes membres du réseau de volontaires selon leur disponibilité. Ces volontaires étaient alors chargés de prendre contact avec les personnes ayant sollicité le CCAS afin d'établir et valider avec eux leurs listes de courses, puis d'aller faire les courses et leur apporter au domicile, dans le strict respect des consignes sanitaires et gestes barrières à appliquer, tels que définis par le protocole d'intervention.

Ce service a bénéficié à plus d'une quarantaine de personnes tout au long de la crise sanitaire et a mobilisé plus d'une dizaine de volontaires dont il faut souligner l'investissement sans faille pour mener à bien cette mission de service public orchestrée par le CCAS.

Au-delà du temps consacré par les agents du CCAS pour sa définition et son suivi et des quelques fournitures qu'il a été nécessaire d'acheter pour sa mise en œuvre, ce service n'a pas eu d'impact financier puisque l'argent avancé par le CCAS au moment de faire les courses donnait ensuite lieu à remboursement par les bénéficiaires du service.

Pour sa création, un tel service qui engage des crédits budgétaires nécessite une validation de principe du Conseil d'administration du CCAS. Néanmoins, face à l'urgence de la situation et à l'impossibilité de réunir le Conseil d'administration pendant la période de confinement, il n'a pu être procédé à sa création en bonne et due forme et il est ainsi proposé au Conseil d'administration nouvellement installé de valider cette création de manière rétroactive.

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-Présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **Décide** de créer, de manière rétroactive à compter du 16 mars 2020 et pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, un service de portage de courses aux personnes vulnérables, tel que présenté ci-avant.
- **Autorise** M. le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires au fonctionnement d'un tel service, notamment le cas échéant par la modification des modalités de fonctionnement du service

ainsi que la création, la modification et la suppression des régies comptables nécessaires pour permettre l'encaissement des produits de ce service.

- **Donne mandat** à M. le Président pour prolonger ce service au-delà de la période d'état d'urgence sanitaire ou le remettre en fonctionnement le cas échéant, si les conditions sanitaires l'exigeaient dans l'intérêt des personnes vulnérables.

7. Présentation de l'organisation et des missions du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-Présidente.

Mme VALET-DORE procède auprès des membres du Conseil d'administration à la présentation de l'organisation et des missions du CCAS.

Sont évoqués les sujets suivants :

- Composition du Conseil d'administration
- Rôle du CCAS
- Financeurs du CCAS
- Organismes subventionnés par le CCAS
- Actions du CCAS en cours et à venir
- Le CCAS et l'intercommunalité
- Les partenariats du CCAS

Au cours de cette présentation, une discussion s'engage au sein du Conseil d'administration sur les places dont dispose Biviers au sein de l'EHPAD Maison cantonale de Meylan. M. NOISILLIER demande s'il y a beaucoup de demandes d'hébergement en EHPAD sur Biviers et Mme VALET-DORE précise qu'il y a une trentaine de dossiers en cours mais aucun dossier urgent.

Au moment de la présentation des actions du CCAS en cours, Mme ALLEGRE présente la création et le fonctionnement du dispositif « Voisins à l'écoute ».

Au sujet des actions du CCAS à venir, Mme VALET-DORE précise que le CCAS doit s'améliorer sur la communication auprès des séniors qui n'est pas aujourd'hui tout à fait satisfaisante, avec peu de retours par rapport à l'investissement que cela représente.

Une discussion s'engage au sein du Conseil d'administration sur les actions de communication réalisées par le CCAS et les axes d'amélioration possible à ce niveau.

8. Point sur l'organisation du vide-greniers 2020

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente détaille l'organisation habituelle du vide-greniers qui a lieu chaque année au mois d'octobre. Elle est d'avis, au regard du contexte sanitaire actuel, de décaler ce vide-greniers au printemps. Le but du vide-greniers est de récolter le maximum d'argent possible au profit de l'association et il serait dommage qu'une organisation lourde conduite à très peu de résultats.

M. NOISILLIER trouve simplement dommage que les gens ayant eu le temps de faire du rangement chez eux pendant le confinement ne puissent pas profiter d'un vide-greniers pour vendre leurs affaires.

Mme DRUON exprime son accord sur le fait que maintenir un tel évènement au mois d'octobre constitue une prise de risques et que cela pourrait être plus pertinent de le décaler.

Une discussion s'engage sur l'idée d'un report du vide-greniers au printemps 2020. Après discussion, les élus conviennent que le vide-greniers soit décalé au second trimestre 2021.

9. Animations – Proposition de reverser à l'association Soleil Rouge l'argent récolté dans le cadre du vide-greniers 2020

Délibération n°2020-012

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-Présidente.

Depuis plusieurs années, le CCAS de Biviers organise un vide-greniers annuel et l'argent récolté grâce aux droits de place est reversé totalement à l'association Soleil Rouge sous forme d'une subvention.

Dans la mesure où le vide-greniers ne peut avoir lieu cette année en raison notamment des contraintes sanitaires dues au covid-19, mais considérant que les recettes générées par le vide-greniers et notamment les droits de place représentent habituellement un apport financier primordial pour l'association Soleil Rouge, il est proposé de leur verser à la place une subvention de 1 000 €.

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-Présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer à l'association Soleil Rouge pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 1 000 €.

10. Point sur l'organisation du goûter des séniors 2020

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente explique être d'avis d'annuler le goûter des séniors et de le reporter à plus tard, même si elle a d'ores-et-déjà réservé la salle polyvalente le dernier week-end de novembre et le premier week-end de décembre en prévision. Mme DRUON et Mme ALLEGRE disent que le but d'un tel évènement est de réunir les séniors ensemble et qu'il serait difficile qu'un tel évènement soit astreint aux contraintes de distanciation physique.

Une discussion s'engage sur les différents évènements dont pourraient bénéficier les séniors et notamment la question d'un marché de Noël.

11. Questions diverses

Mme la Vice-Présidente dit aux membres du Conseil d'administration de ne pas hésiter à la solliciter s'ils ont des questions. M. NICOLAS dit qu'il y a des sujets importants en cours avec notamment la question du devenir de l'ADMR et le travail engagé avec les communes voisines. Il souhaiterait également avoir des précisions sur le fonctionnement du CCE et évoque la nécessité d'anticiper les actions à mener dans le cas d'une deuxième vague de covid-19. Sur ce dernier point, le Président précise que la commune a pu poser des bases grâce aux différentes actions qu'elle a pu mettre en place au cours de la crise sanitaire et qu'elle dispose également d'un stock tampon de masques et de gel hydro-alcoolique.

Mme LAFITTE-MONTTON pense qu'il y a eu un grand élan de solidarité pendant le confinement au sein de la commune et qu'il faut conserver cette dynamique de solidarité.

Une discussion s'engage sur les actions à mettre en place, à conforter et/ou améliorer suite aux leçons tirées de la crise sanitaire. Les membres du CCAS sont d'avis de former des groupes de travail sur le sujet.

La séance est levée à 20 heures 38 minutes.

FEUILLET DE CLOTURE
Séance du Conseil d'administration du 07 juillet 2020

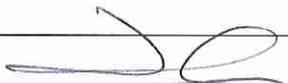
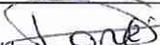
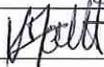
Fin de séance : 20 heures 38 minutes.

Liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

2020-007	Mandat 2020-2026 – Élection du Vice-Président du CCAS
2020-008	Mandat 2020-2026 – Délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président
2020-009	Mandat 2020-2026 – Désignation des délégués du Conseil d'administration au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Agées (SIMPA)
2020-010	Mandat 2020-2026 – Désignation des représentants du Conseil d'administration au sein des organismes extérieurs
2020-011	Action sociale – Mise en place d'un service de portage de courses aux personnes vulnérables pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19
2020-012	Animations – Proposition de reverser à l'association Soleil Rouge l'argent récolté dans le cadre du vide-greniers 2020

Fait et délibéré le 07 juillet 2020 et ont signé les membres présents à la séance.

Tableau des signatures des membres présents :

FEROTIN Thierry	
VALET-DORE Sandrine	<i>Secrétaire de séance</i> 
LAFITTE-MONTITON Valérie	
DELPONT Jean-Louis	<i>Absent</i>
GUILLEMAUD Capucine	
NOISILLIER Jean-Pierre	
DRUON Laurence	
ALLEGRE Sylvie	
MARTINELLI Véronique	
EYRAUD Virginia	
NICOLAS François	

